



## **2. Etude sur la réfection du sol de la salle des fêtes**

Les devis définitifs ont été exposés à la commission.

## **3. Projet d'emplacement pour conteneurs enterrés**

Suite au courrier de la Communauté de Communes qui propose aux communes la mise en place d'un point d'apport volontaire enterré, la commission propose l'implantation à l'entrée à droite du parking de la salle des fêtes. Le point d'apport actuellement en place pourrait être transféré à proximité du cimetière, dont l'emplacement resterait à définir.

## **4. Divers**

Suite à l'accord de M. Antoine HERTH, député de la circonscription, pour une subvention de 12 000 € pour le projet de rénovation extérieure de l'école primaire, la commission donne un avis favorable pour entreprendre ces travaux.

## **2° REFECTION DU SOL DE LA SALLE DES FETES**

Le Maire fait part des devis pour la réfection du sol de la salle des fêtes et du marquage au sol.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de faire effectuer les travaux de réfection du sol par l'Entreprise STTS pour un montant de 35 046 € TTC
- de faire effectuer les travaux de marquage au sol par l'Entreprise Pro Services pour un montant de 1 512 € TTC
- de charger le Maire de demander une subvention au Conseil Général dans le cadre du Contrat de Territoire
- d'inscrire les crédits au budget primitif 2015

## **3° ETAT DES LIEUX ET PROJET POUR LE CLUB-HOUSE**

Le Maire fait part du devis pour la réfection du sol du Club-House.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de faire effectuer les travaux de réfection du sol par l'Entreprise STTS pour un montant de 9 469,20 € TTC
- de charger le Maire de demander une subvention au Conseil Général dans le cadre du Contrat de Territoire
- d'inscrire les crédits au budget primitif 2015

#### **4° PROJET D'EMPLACEMENT POUR CONTENEURS ENTERRES**

Le Conseil donne un accord de principe pour la mise en place d'un point d'apport volontaire enterré. Un courrier sera adressé en ce sens à la Communauté de Communes du Pays d'Erstein. Concernant le choix de l'emplacement défini lors de la réunion des commissions réunies du 5 février, il faudra vérifier l'aspect technique ou étudier d'autres possibilités.

#### **5° DEMANDES DE SUBVENTION**

Le Maire fait part des demandes de subventions.

Le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité :

- d'octroyer une subvention de 20 € aux associations suivantes :
  - Association La Prévention Routière
  - Association AIDES
  - Association AFSEP

#### **6° DIVERS**

1. Le Maire fait part du courrier de la Communauté de Communes d'Erstein qui renouvelle l'opération « Agis pour tes vacances » organisée par le Service Animation Jeunesse Intercommunal. Il s'agit de petites missions (tonte, peinture, désherbage....) qui sont confiées par les communes aux jeunes encadrés par les animatrices, et qui bénéficient en contrepartie de loisirs pendant les vacances d'été. Le conseil donne un avis favorable.

2. Le Maire présente les dernières demandes d'urbanisme réceptionnées :

- Déclaration préalable de M. BREYSCH Jean-Pierre pour le remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre
- Permis de démolir de Mme WIANNI Angélique pour la démolition d'un hangar vétuste
- Permis de construire modificatif de M. KLUGE Guillaume pour la création d'un sous-sol pour la maison individuelle

3. Dans le cadre de la préparation budgétaire pour 2015, le Maire propose de faire une réunion des commissions réunies. La date a été fixée au lundi 9 mars 2015 à 19 H 30.

4. Le Maire fait part de la carte de remerciement de M. HARTMANN Albert, Adjoint au Maire de Bolsenheim, suite aux condoléances adressées lors du décès de son épouse.

**5. Le Maire informe que la Communauté de Communes procède dans la semaine à une collecte de pneumatiques usagés provenant uniquement des services communaux. La commune n'a pas de stock.**

**6. M. FRITSCH Florian aborde les différents points soulevés par les délégués des parents d'élèves, et rappelle que dans le cadre du RPI, tous les sujets seront traités avec la commune de Bolsenheim.**

**7. M. GOUSSELOT informe que l'ossuaire a été mis en place au cimetière communal.**

**Monsieur le Maire clôt la séance à 21 H 45.**